

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN-PRIME**, Vice-Présidente ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Invité excusé : Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2020	3
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1. Activités fédérales	3
2. Statistiques	5
3. Point RH	6
4. Point sur le projet de vente des locaux de Montry	6
5. Divers	7
6. Contrat In-Yellow Consulting	8
IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	9
1. Directeur technique national	9
2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	10
V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS	11
1. CN Piste	11
2. CN Cyclo-cross	12
VI. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	14
1. Conditions de déroulement des Assemblées générales (calendrier, solutions digitales, etc.)	14
2. Assemblée générale nationale	14
VII. FINANCES	15
VIII. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES	17
IX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	18

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 15 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Activités fédérales

Le Président indique que les Championnats de France sur Route de l'Avenir qui se sont tenus à Gray, du 22 au 25 octobre 2020, ont été une grande réussite, tant sur le plan sportif que sur le plan de la participation qui fut remarquable. Les craintes qui avaient été émises concernant les dates — lesquelles correspondaient également aux épreuves de la Coupe de France de Cyclo-cross, laquelle devait avoir lieu à Vittel, mais malheureusement annulée deux jours avant pour cause de crise sanitaire — ont été totalement balayées par la très forte participation enregistrée.

De manière plus générale, il est rappelé qu'il est primordial d'œuvrer à la sauvegarde des activités fédérales, et ce, en dépit du contexte actuel, car elles sont synonymes de dynamisme pour la Fédération.

Yannick POUÉY confirme que les dates similaires de ces deux événements n'ont absolument pas impacté le désir des coureurs d'y participer. L'offre crée la demande, et il importe de communiquer ce constat auprès des organisateurs et des clubs.

Sylvain DUPLOYER relève que la liste d'engagés sur la Coupe de France de Cyclo-cross était complète, et ce malgré la concurrence des Championnats de France sur Route qui avaient lieu dans la même région et aux mêmes dates. C'est un message fort qu'il convient de prendre en compte, notamment en mettant tout en œuvre pour sauver la dernière épreuve.

Le Président poursuit sa présentation et fait part d'un RDV très positif de suivi de partenariat avec AG2R, à l'issue d'une première année de collaboration. Malgré une année compliquée avec le COVID, AG2R s'est montré confiant face à l'avenir.

Par ailleurs, la FFC a signé un accord de principe avec le CIC dans le cadre d'un partenariat mobilité.

La Fédération tient à remercier AG2R et le CIC du renouvellement de leur confiance dans cette période particulièrement incertaine.

Enfin, la FFC salue les victoires de David GAUDU et de Guillaume MARTIN sur le Tour d'Espagne, qui ont notamment contribué à ce que la France retrouve la première place au classement Élite Hommes de l'UCI.

Éric JACOTÉ se félicite de ces très bons résultats et fait également valoir la première place mondiale occupée par l'équipe Femmes de VTT, tandis que l'équipe Hommes occupe la deuxième place en VTT et en BMX. Il est essentiel de communiquer sur ces éléments qui donnent à voir le haut niveau des athlètes françaises et français.

Yannick POUÉY confirme qu'il importe de réaliser une communication globale sur les performances sportives des différentes disciplines. Il rappelle que la FFC est la fédération française de tous les cyclistes.

Ludovic SYLVESTRE souligne que le prochain numéro de France Cyclisme est essentiellement consacré aux résultats des derniers Championnats du monde de VTT. De plus, l'ensemble des performances sportives sera relayé sur les réseaux sociaux.

Christophe MANIN confirme qu'un ranking sera établi prochainement visant à valoriser les bons résultats des athlètes de toutes les disciplines.

Le Président évoque ses inquiétudes quant au nouveau confinement, et à ses conséquences, notamment concernant la préparation de la saison à venir, et plus généralement, concernant la vie associative en tant que telle — organisation des Assemblées générales, demandes d'affiliations, prises de nouvelles licences. L'impact sur le dynamisme fédéral est notable.

Par ailleurs, il est primordial d'agir diligemment pour sauver un maximum de compétitions, lesquelles constituent les véritables moteurs de la FFC. Concernant les autorisations de pratique, par extension par rapport au secteur professionnel la Fédération a pu être étendue aux athlètes dits « semi-professionnels ». Dès lors, compte tenu d'un cahier des charges plus contraint, seules les disciplines labellisées par l'UCI et les N1 peuvent bénéficier de cette définition élargie ainsi que tous les licenciés classés en 1^{ère} catégorie. De nombreux échanges ont eu lieu entre le Ministère des Sports et la FFC afin que cette autorisation puisse s'appliquer immédiatement. Il est donc essentiel d'appréhender cette mesure comme un avantage et non comme une volonté de discriminer qui que ce soit.

S'agissant du sujet relatif au décloisonnement du kilomètre imposé par les mesures gouvernementales, le Président annonce avoir obtenu l'accord de la Fédération Française de Triathlon, de la Fédération Française d'Athlétisme et de la Fédération Française de la Randonnée pédestre de travailler à la rédaction d'un texte commun avec de nombreuses associations de pratiquants demandant au Gouvernement l'assouplissement de cette mesure.

Gilles DA COSTA relève en effet la nécessité d'agir de manière collective sur ce sujet.

Yannick POUÉY abonde dans ce sens.

Le Président relate les multiples difficultés auxquelles sont confrontées les fédérations sportives à cause de ce deuxième confinement. La situation est de plus en plus tendue. À ce jour, la perte des licenciés, dans le mouvement sportif français, est estimée à près de 20 %, soit environ trois millions de personnes en moins. L'impact économique est par conséquent considérable. Face à ce contexte de crise, l'ensemble du mouvement sportif est mobilisé pour faire valoir son besoin absolu d'un accompagnement financier plus soutenu.

2. Statistiques

Yannick POUHEY annonce qu'au 12 novembre 2020, le nombre de licences validées s'élève à 12 254. En prenant en compte toutes les licences en attente de validation, ce chiffre passerait à 21 043. À noter que le nombre de licences devant être validées par les Comités régionaux est assez disparate, et qu'il est nécessaire de prendre contact dans les jours qui viennent avec certains d'entre eux pour s'assurer que toutes les demandes seront traitées dans les meilleurs délais.

Par rapport à l'année précédente, l'évolution reste très favorable, et la dématérialisation de la prise de licence s'est nettement développée.

Fabien RAFFOUX précise que le nouveau confinement n'a pas eu de conséquence négative sur la saisie des licences, seule leur validation a été impactée.

Ludovic SYLVESTRE attire l'attention sur le fait que certains comités ferment plusieurs jours par semaine, ce qui a pour conséquence de ralentir le traitement des licences et des affiliations.

Le Président confirme que la Fédération doit prendre contact au plus vite avec les Comités régionaux dont le retard dans le traitement des licences est avéré.

Yannick POUHEY aborde le sujet du règlement fédéral relatif à l'affiliation des clubs. En effet, ces derniers ont l'obligation de fournir le procès-verbal de la dernière Assemblée générale avant le 1^{er} décembre, ce qui leur donne également le droit de participer aux AG des Comités régionaux et départementaux. Lorsqu'un club n'est pas réaffilié au 1^{er} décembre, les licenciés sont alors libres de tout engagement.

Or, compte tenu de la situation actuelle et du nouveau confinement qui rend l'organisation des AG plus complexe, il est proposé de suspendre l'application de l'article 1.1.002, alinéa 2 du Titre 1 « Organisation du sport cycliste de la réglementation FFC ». De ce fait, tout club pourra solliciter son affiliation ou sa re affiliation pour 2021 avant le 1^{er} décembre, sans avoir au préalable tenu son Assemblée générale annuelle. Pour autant, la tenue d'une Assemblée générale annuelle étant une obligation, les clubs devront fournir à leurs Comités régionaux respectifs la copie du procès-verbal de leur AG pour le 31 janvier 2021, dernier délai.

Cette suspension de l'application de l'article 1.1.002, alinéa 2 du Titre 1 de la réglementation fédérale pour l'année 2021 n'a aucune incidence ni sur l'obligation pour un club de se réaffilier avant le 1^{er} décembre prévue à l'article 1.1.003 du même Titre 1, ni sur la période des mutations du 15 octobre au 30 novembre prévue par la réglementation des mutations 2021.

Le Président soumet au vote la proposition de modification de l'article 1.1.002, alinéa 2 du Titre 1 « Organisation du sport cycliste de la réglementation FFC ».

La proposition de modification est approuvée à l'unanimité.

3. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS évoque le plan de continuité d'activité mis en place par la FFC et dont le document afférent a été communiqué aux membres du Bureau Exécutif.

Le Président soumet au vote la proposition du plan de continuité d'activité de la Fédération.

Le plan de continuité d'activité est adopté à l'unanimité.

Pour ce qui est des dernières actions RH, des formations collectives ont été organisées auxquelles participent les salariés des Comités régionaux. Les thèmes ont trait au management à distance et à la gestion du temps de travail. À noter également l'intervention d'un conseiller en évolution professionnelle qui a mis en lumière l'intérêt de suivre des formations, ainsi que les dispositifs actuels visant à accompagner individuellement les salariés.

Pour rappel, la réflexion relative à la qualité de vie au travail lancée à l'issue du premier confinement se poursuit en collaboration avec la psychologue et le médecin du travail. Cette réflexion a pour but de prévenir et de réduire les risques psychosociaux. Enfin, les premières séances de yoga ont eu lieu et les retours des inscrits ont été particulièrement positifs.

4. Point sur le projet de vente des locaux de Montry

Sylvain DUPLOYER indique que deux réunions ont eu lieu avec EPAMARNE concernant ce projet afin de définir un rétroplanning et un prix de vente.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS rappelle que le bâtiment de Montry a été acquis en 2015 au prix de 612 500 euros et de 37 500 euros pour le terrain. Or, en 2015, le précédent Bureau Exécutif a validé une revalorisation du terrain à hauteur de 62 250 euros, et du bâtiment à hauteur de 366 940 euros, soit une valeur brute de 679 190 euros. À ce jour, l'amortissement — lequel a été établi sur 50 ans — est de 75 000 euros. La valeur comptable s'élève donc à 604 432 euros.

Sylvain DUPLOYER ajoute que le prix de vente demandé par la Fédération est de 670 000 euros. EPAMARNE a fait part de son souhait de conclure dans les meilleurs délais cette transaction dans la mesure où l'organisme public n'a aucune certitude sur ses projets au-delà des deux années à venir.

Si le Bureau Exécutif prend la décision de vendre les locaux avant le 18 novembre 2020 — date du Conseil d'administration d'EPAMARNE —, la vente pourra être réalisée sur le budget 2021, avec une trésorerie sur le second semestre. Si la décision est prise après le 18 novembre, la vente serait effectuée sur 2022.

Dans le cadre d'une cession, une convention d'occupation des lieux permettrait à la FFC de rester dans les locaux sur une période de deux ans, renouvelable une fois. De fait, la Fédération disposerait de ces locaux jusqu'en 2025, ce qui lui permettrait de trouver une solution de remplacement.

Gilles DA COSTA souligne que la proposition d'EPAMARNE est extrêmement solide et qu'elle présente de nombreux avantages pour la Fédération. Il ajoute être particulièrement favorable à ce projet de cession, notamment au regard de la situation économique actuelle qui impacte assez fortement le marché de l'immobilier professionnel, notamment avec le développement du télétravail. Pour autant, il estime que l'amortissement ne doit pas être déduit du prix de vente, et qu'il conviendrait que les impôts fonciers soient à la charge du nouveau propriétaire et non de la Fédération. De plus, il est primordial que le désamiantage soit exclusivement à la charge d'EPAMARNE.

Sylvain DUPLOYER confirme en effet qu'il appartient au propriétaire de payer les impôts fonciers. Pour ce qui est de l'amiante, seule la toiture est concernée par ce problème.

Gilles DA COSTA signale par ailleurs que le rapprochement géographique des activités de Montry permettrait de réaliser de substantiels gains.

Christophe MANIN indique qu'il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec les personnes de Montry pour que le transfert des activités se déroule dans les meilleures conditions.

Le Président relève les avantages de la proposition d'achat d'EPAMARNE : tout d'abord, les délais accordés permettent à la Fédération d'organiser une transition des activités dans de bonnes conditions. Au surplus, comme souligné par Gilles DA COSTA, la crise actuelle impacte fortement l'immobilier professionnel, et de très nombreux locaux risquent d'être prochainement disponibles sur le marché.

Le Président met aux voix la proposition d'EPAMARNE relative à la cession des locaux de Montry, Il est rappelé que la décision finale reviendra à l'Assemblée générale.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

5. Divers

Ludovic SYLVESTRE annonce que le prochain salon des Maires est annulé en raison de la crise sanitaire et du confinement. Les cautions sont conservées pour l'édition de 2021.

La Fédération sera partenaire du Téléthon, lequel se déroulera les 4 et 5 décembre 2020.

Sous l'égide de l'UCI, la FFC a organisé les examens des commissaires National Élites, dont les résultats sont les suivants :

- BMX : 14 candidats — dont 9 femmes — ont été reçus sur les 16 postulants ;
- Piste : 18 candidats — dont 9 femmes — ont été reçus sur les 20 postulants ;
- Route : 19 candidats — dont 6 femmes — ont été reçus sur les 23 postulants.

Quant à l'examen du VTT, il a été annulé pour cause de confinement. Il est reporté au mois de février.

Il est précisé que le calendrier des épreuves de 2021 sera publié le 4 décembre 2020. Pour 2021, ce calendrier affiche un total de 236 épreuves fédérales et internationales Route, versus 234 en 2020. Il est donc très largement maintenu, ce qui souligne la belle combativité des organisateurs.

En ce qui concerne les réseaux sociaux, 123 000 personnes ont regardé le post diffusé sur Facebook relatif à la négociation sur l'élargissement du périmètre de la pratique de haut niveau, avec un retour de 73 % de réactions positives.

Le Président félicite les arbitres ayant réussi leur examen, et se réjouit de la féminisation de cette fonction. Il salue le travail accompli.

6. Contrat In-Yellow Consulting

Le Président expose les points clés du renouvellement du contrat In-Yellow Consulting :

- le graphiste a été maintenu avec un barème à la tâche afin de rationaliser la consommation de cette fonction ;
- la mission de community management a été assortie d'une durée de douze mois — les autres dispositions du contrat sont établies pour quatre ans — car une réflexion est en cours sur la possibilité d'internaliser certaines fonctions en lien avec le site Internet ;
- la rémunération relative à l'accompagnement commercial — recherche de partenariats — et aux missions de servicing a été renégociée à la baisse.

Le renouvellement de cette partie du contrat a pour objectif de maintenir une certaine dynamique et de renforcer la position de la Fédération en matière de sponsoring, lequel constitue un volet important pour ses finances. Cette partie inclut toutes les missions de servicing qui relèvent d'un lien fort et établit entre quelques un des partenaires majeurs de la FFC et cette agence. C'est la raison pour laquelle cette activité pouvait difficilement faire l'objet d'un appel à concurrence mais plutôt de l'application d'une négociation forte de son coût sensiblement abaissé justifiant une dérogation au règlement financier.

Ludovic SYLVESTRE tient à préciser que la partie graphique intègre la création de tous les documents réalisés en interne — événementiel, DTN, et autres services —, ainsi que le print. La grille tarifaire mise en place permet d'effectuer un meilleur contrôle des demandes et des tarifs. En outre, l'exclusivité sur les imprimeurs a été levée, permettant ainsi le recours à des imprimeurs locaux.

Le Président soumet au vote la validation de la dérogation au règlement budgétaire et financier de la Fédération dans le cadre du renouvellement du contrat In-Yellow Consulting.

La validation de ladite dérogation relative au renouvellement du contrat In-Yellow Consulting est approuvée à l'unanimité.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Directeur technique national

Christophe MANIN évoque le Championnat d'Europe de Cyclo-cross qui s'est tenu à Rosmalen (Pays-Bas). Les consignes sanitaires ont été parfaitement respectées, malgré le nombre élevé de participants, lesquels étaient totalement cloisonnés par effectifs — transports, repas, etc. Grâce à l'adaptabilité de chacun, les nouvelles règles de vie inhérentes sont entièrement tenues.

S'agissant des résultats, Jérôme DELBOVE est arrivé en 12^e place en U23 Hommes, et Marion NORBERT RIBEROLLES est arrivée en 11^e place en U23 Femmes. En ce qui concerne les Élites, Perrine CLAUZEL obtient la 5^e place chez les Femmes, tandis que Joshua DUBAU obtient la 9^e place chez les Hommes. Ces classements correspondent aux meilleurs résultats depuis ceux obtenus à Pontchâteau en 2016. Dans ce contexte de crise, il demeure essentiel de préserver l'activité, notamment internationale.

Quant aux Championnats d'Europe Piste qui ont eu lieu en Bulgarie, l'équipe de France a déclaré forfait pour des raisons de sécurité sanitaire et de logistique.

Mentionnant le contexte différent de ce nouveau confinement — le déplacement utilitaire à vélo est autorisé, tout comme la pratique du vélo sportif dans la limite d'une heure et dans un rayon d'un kilomètre —, Christophe MANIN explique que le nom du site #Roulez chez vous n'est plus adapté. En conséquence, il suggère de le modifier afin de prendre en compte cette évolution. Trois dénominations sont proposées aux membres du Bureau Exécutif :

Le Président soumet au vote le choix de la nouvelle dénomination du site #Roulez chez vous.

La proposition #Roulez Autrement recueille la majorité des voix (cinq voix sur huit). Ladite proposition est donc adoptée.

Christophe MANIN poursuit sa présentation et informe de la relance des Webinaires mis en place par la DTN, dont les thèmes sont le Savoir Rouler à Vélo, la sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, et la performance mentale. Avec plus de cent inscrits, ces Webinaires rencontrent un grand succès.

S'agissant de la formation mobilité, la deuxième session démarrera dans les jours qui suivent. Trente stagiaires, dont deux femmes et cinq personnes d'outre-mer, y participeront.

S'exprimant au sujet des modalités de sélection VTT XCO pour les Jeux olympiques, Christophe MANIN annonce que les critères ont été modifiés du fait du report desdits jeux. Les quotas de qualification se feront dorénavant sur la base des éléments suivants :

Les Jeux olympiques ayant lieu en 2021, la Fédération juge regrettable la décision de prendre en compte les classements de 2018 très éloignés de l'échéance olympique. Le Président a donc envoyé un courrier au Président de l'UCI lui demandant de ne

prendre en compte que les résultats de 2019 et de 2021 — pour cause de crise sanitaire, l'année 2020 ne serait pas enregistrée.

Quant aux critères de sélectionnabilité des athlètes, ils sont les suivants :

- avoir terminé parmi les trois premières places des épreuves Élités Hommes et Dames lors des Championnats du monde 2019 (Mont-Sainte-Anne) ou lors des Coupes du monde entre le 10 juillet et le 8 septembre 2019 (Les Gets, Val di Sole, Lenzerheide, Snowshoe) ;
- avoir terminé parmi les cinq premières places des épreuves Élités Hommes et Dames sur l'une des deux Coupes du monde du mois de mai 2021 (Albstadt ou Nove Mesto).

À ce jour, deux pilotes se sont déjà qualifiés, Maxime MAROTTE et Stéphane TEMPLIER. Concernant les autres pilotes qui seraient sélectionnables, la DTN propose que la sélection finale se fasse sur la base des résultats de l'athlète aux courses de sélection, avec dans un premier temps les Coupes du monde de mai 2021, puis sur les Championnats du monde XCO 2019, et enfin sur les quatre manches de Coupes du monde 2019 citées ci-dessus. Seront également prises en compte l'analyse de son classement UCI au 18 mai 2021 et ses expériences internationales.

Éric JACOTÉ valide pleinement cette proposition de sélection. Par ailleurs, il juge également incongrue la prise en compte des résultats des athlètes réalisés en 2018. Il espère que le courrier envoyé par le Président sera pris en compte par l'UCI.

Christophe MANIN ajoute que la France n'a que deux quotas alors qu'elle a trois pilotes masculins français présents dans le top 8 du ranking UCI, tandis que l'Italie qui bénéficie de trois quotas a un pilote en top 6, un pilote en top 11 et un troisième pilote en top 26.

Le Président fait valoir que les arguments énoncés par la FFC sont objectifs, et qu'ils vont au-delà de la défense des seuls intérêts de la France.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde la situation épidémiologique du pays, lequel est entièrement touché par le virus de Covid-19, ce qui n'était pas le cas lors de la vague du printemps. Pour autant, cette dernière est beaucoup plus faible en Île-de-France, et depuis quelques jours. Il est en outre signalé que les hospitalisations et les réanimations commencent à baisser sur tout le territoire national. Toutefois, il est crucial d'agir dès à présent pour éviter l'arrivée d'une troisième vague.

Il aborde ensuite le sujet des bilans relatifs aux licences 2020, qui avait été évoqué lors du précédent Bureau Exécutif. En raison des difficultés d'absorption de l'ensemble des bilans par les plateaux techniques agréés par la FFC, difficultés qui seront majorées cette année avec la crise sanitaire, il avait été décidé que les délais de certains examens non obligatoires pourraient être prolongés — la prolongation de la viabilité de la licence 2020 sur janvier 2021 étant impossible.

Pour rappel, l'article L231-1 du Code du sport spécifie que les médecins de santé scolaire, les médecins du travail, les médecins militaires et les médecins généralistes peuvent faire le certificat médical nécessaire à l'obtention des licences. S'agissant de

la surveillance médicale, ledit Code mentionne que le bilan doit être réalisé par un médecin du sport, de façon annuelle pour les sportifs de haut niveau. Pour les nouveaux listés, le certificat doit être effectué dans les deux mois qui suivent leur inscription, puis annuellement. S'agissant des sportifs professionnels salariés, ce certificat doit être effectué dans les deux mois suivant leur embauche en tant que professionnel, puis annuellement.

En ce qui concerne le règlement fédéral, la règle relative à la licence est identique à celle du Code du sport. Il est par ailleurs indiqué que le certificat peut être réalisé par tout médecin titulaire du doctorat d'État. Pour ce qui est de la surveillance médicale, à l'inverse du Code du sport, le règlement indique qu'elle doit intervenir dès l'examen médical préalable à la délivrance de la licence. Or, ce dernier point est l'élément bloquant qui ne permet pas de retarder les examens de la surveillance médicale.

Afin de pallier les difficultés d'accès aux plateaux techniques rendu plus difficile par la crise sanitaire, et la nécessité d'agir rapidement, Éric MEINADIER émet les suggestions suivantes :

- pour la validation de la licence 2021, il est proposé de ne fournir que le certificat d'absence de contre-indication réalisé par un médecin du sport, ou par un médecin traitant en cas de réelles difficultés ;
- pour le bilan SMR, il est proposé d'accorder un délai supplémentaire de trois mois pour la réalisation des examens sur un plateau technique agréé. Les résultats devront être communiqués à la Fédération avant le 31 mars 2021. Pour les nouveaux listés, le bilan sur plateau technique devra être réalisé dans les deux mois suivants l'inscription sur liste, et pour les professionnels, il devra être réalisé dans les deux mois suivant l'embauche, comme indiqué dans le Code du sport, auquel il est impossible de déroger. S'agissant des sportifs professionnels résidant à l'étranger, il est proposé qu'ils effectuent leur bilan dans leur pays de résidence compte tenu des difficultés liées au passage des frontières. En l'absence de réalisation du bilan SMR dans le délai accordé, la licence du sportif sera suspendue.

Ludovic SYLVESTRE indique qu'en cas de validation par le Conseil Fédéral, il conviendra d'en informer la LNC afin qu'elle communique également ces éléments auprès des groupes sportifs.

V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. CN Piste

Anne LE PAGE annonce qu'au regard du contexte sanitaire et des décrets actuels, la Commission Nationale Piste s'est concertée au sujet de la tenue des Championnats de France Piste 2020 prévus du 19 au 23 décembre au vélodrome du CREPS Centre-Val de Loire à Bourges. Une décision concernant la tenue de ces Championnats devrait intervenir très rapidement pour conserver une qualité organisationnelle, en cas de maintien, et à l'égard des athlètes qui sont normalement en coupure durant cette période.

En ce qui concerne les épreuves Élite Hommes et Femmes, la Commission Nationale souhaite s'accorder un délai de huit jours afin de réfléchir à la faisabilité de ces

épreuves au vu de la prochaine prise de parole du Gouvernement, et des retours de l'organisateur, de la Préfecture, des collectivités locales ainsi que du site hôte.

De plus, une étude de la participation sera réalisée par la DTN. Tous ces éléments mèneront la Commission Nationale à une nouvelle préconisation pour ces catégories avec deux hypothèses :

- en cas de retours positifs, les épreuves des Championnats de France Piste Élite Hommes et Femmes seront maintenues sur trois, voire quatre jours de compétition. Des conditions de participation seront proposées au Bureau Exécutif ainsi qu'au Conseil Fédéral ;
- si les incertitudes sont trop nombreuses ou si les retours sont négatifs, les Championnats de France Piste 2020 seront annulés.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, la Commission Nationale Piste préconise l'annulation des épreuves Minimes-Cadettes, Cadets, Juniors Hommes et Femmes des Championnats de France Piste 2020.

Après un débat nourri sur ce sujet, Ludovic SYLVESTRE propose que la Fédération s'enquière de l'avis des Comités Régionaux, lesquels pourraient organiser leur sélection par rapport à leurs propres coureurs. Il estime qu'il est difficile d'annoncer à ces jeunes compétiteurs qu'ils ne pourront pas participer aux Championnats de France Piste, alors que des Championnats Route ont pu avoir lieu.

Yannick POUHEY répond qu'il est effectivement possible de solliciter l'avis des Comités régionaux, à condition de le faire très rapidement. Mais, il est nécessaire d'attendre le contenu de la prise de parole du Gouvernement pour savoir si cela reste pertinent.

Il ajoute que la DTN a d'ores et déjà consulté les sportifs de haut niveau, et que ces chiffres sont disponibles. Il propose d'interroger également toutes les structures professionnelles ou UCI, ainsi que les clubs de National ayant des premières catégories.

Le Président et l'ensemble du Bureau Exécutif approuvent cette proposition.

2. CN Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER évoque la troisième manche de Coupe de France de Cyclo-cross — pour rappel, les deux premières ont été annulées — qui se tiendra à Liévin les 12 et 13 décembre 2020. Au regard du contexte actuel, deux solutions ont été envisagées :

- le maintien des dates initiales pour les Espoirs et les Élites, avec une formule à huis clos ;
- ou le report aux 16 et 17 janvier 2021, avec les catégories qui pourront courir.

Comme il est impossible d'anticiper la situation sanitaire du pays à l'issue des vacances de Noël, il est recommandé de miser sur la prudence en maintenant les dates initiales.

Lors de la réunion préparatoire de cette Coupe, la question des charges et des modalités a également été abordée. S'agissant des frais de déplacement attribués aux coureurs, ils s'élèvent à 13 000 euros. Lors de la précédente saison, seuls 16 % des coureurs en avaient bénéficié, ce qui représente un chiffre assez faible. Pour sauver cette épreuve, il est fondamental d'équilibrer le budget. En conséquence, il est proposé au Bureau Exécutif de supprimer ces frais de déplacement.

Le Président estime que compte tenu de la situation actuelle, il est essentiel que les efforts soient partagés par tous. Les conditions d'organisation étant déjà particulièrement difficiles, il n'est pas envisageable de demander en plus à l'organisateur d'accepter un déficit. De fait, il est effectivement opportun de supprimer les frais de déplacement.

Ludovic SYLVESTRE abonde également dans ce sens, et ajoute qu'il est en effet préférable de maintenir l'organisation de la Coupe de France au mois de décembre.

Le Président met aux voix la proposition relative au maintien des dates initiales de la Coupe de France ainsi que celle visant à supprimer les frais de déplacement pour les coureurs.

Les deux propositions sont approuvées à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER évoque les Championnats de France de Cyclo-cross prévus à Pontchâteau en janvier 2021. Les organisateurs ont fait savoir qu'il souhaiterait qu'ils aient lieu à huis clos, mais il semblerait qu'ils attendent que la Fédération valide ce choix.

Le Président fait valoir que la Fédération ne s'oppose nullement à une organisation des Championnats à huis clos.

Sylvain DUPLOYER indique que ces Championnats se dérouleront sur une journée — dimanche 10 janvier —, et non sur deux comme initialement prévu. Concernant la participation des catégories, elle dépendra de la situation sanitaire du moment et des mesures gouvernementales. En cas de restriction, seuls les Espoirs et les Élités Hommes et Femmes pourront y participer.

Il évoque ensuite les Coupes du monde 2021 et 2022. Pour l'heure, quatre villes ont déjà fait part de leur candidature : Besançon, Nommay, Vittel et Flamanville. En conséquence, le bureau exécutif va soutenir ces candidatures auprès de l'UCI et Flanders.

Le Président soumet au vote cette proposition.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

VI. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1. Conditions de déroulement des Assemblées générales (calendrier, solutions digitales, etc.)

En préambule, Yannick POUHEY remercie toutes les personnes ayant participé à l'étude des solutions digitales possibles pour l'organisation des Assemblées générales. Au regard des différentes préconisations, plusieurs critères ont été retenus :

- l'accessibilité du dispositif : est-il suffisamment intuitif ? Son fonctionnement est-il relativement simple, notamment pour les petites structures ?
- le coût qui varie énormément d'une société à l'autre ;
- la nécessité de pouvoir voter à bulletin secret comme l'exigent les AG électives ;
- les statuts des associations, puisque ceux des Comités régionaux et départementaux ne prennent pas en compte le vote par procuration. Pour ces cas, le dispositif gratuit Balotilo peut être une solution idoine.

Fabien RAFFOUX indique que tous ces dispositifs sont assez similaires d'un point de vue technologique. Seule l'appétence de l'utilisateur final fera la différence. Concernant les réunions en visioconférences, il est rappelé qu'il existe plusieurs solutions, telles que Teams ou Zoom.

Le Président remercie Yannick POUHEY, Fabien RAFFOUX, Christophe LAVERGNE, Magali DELLA SCHIAVA, Elgan DELTERAL et Johanna PITAVY pour leur travail sur ce dossier. Cette étude permet d'offrir à toutes les structures un panel assez large de solutions adaptées à leurs besoins, avec une mise en relief de la diversité des services, des prix, ainsi que le degré d'autonomie. Il est signalé qu'un des principaux enjeux dans le choix de l'outil est la sécurisation des votes, tant pour les structures elles-mêmes que pour la Fédération. La note technique qui sera adressée aux Comités régionaux, aux Comités départementaux et aux clubs mentionnera les différentes solutions, et devra faire preuve de pédagogie sur la nécessité de choisir un dispositif parfaitement sécurisé. De plus, il conviendra également de souligner que certains prestataires assurent un accompagnement lors de la tenue de l'Assemblée générale afin que les dispositifs soient bien utilisés.

Par ailleurs, il est essentiel de réaliser dans les meilleurs délais un état des lieux du calendrier des Assemblées générales des Comités régionaux et départementaux, lesquels devront ensuite communiquer la solution numérique retenue pour leur AG afin que la politique d'achat puisse être lancée.

2. Assemblée générale nationale

Le Président rappelle qu'en raison du caractère très évolutif de l'épidémie de Covid-19, la proposition de report de l'Assemblée générale à fin avril, comme le permettent les statuts de la Fédération, avait été émise lors d'un précédent Bureau Exécutif. Or, il semblerait que les Comités régionaux et départementaux souhaitent conserver la

date du 27 février 2021 dans la mesure où ils envisagent d'organiser leurs propres Assemblées générales en distanciel.

Yannick POUHEY plaide également pour le maintien de la date du 27 février 2021 compte tenu des élections liées à la fin de la mandature et à la nécessité de travailler dès que possible sur les Jeux olympiques de 2024 qui auront lieu en France. Pour autant, au regard de la crise sanitaire, plusieurs solutions doivent être envisagées pour l'organisation de cette Assemblée générale.

Ludovic SYLVESTRE adhère à ces remarques et préconise que l'AG soit maintenue au mois de février.

Il est décidé de conserver la tenue de l'Assemblée générale nationale à la date du 27 février 2021. Un travail sera néanmoins réalisé sur plusieurs hypothèses du fait de la crise sanitaire.

VII. FINANCES

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS évoque le sujet des Conditions générales d'achat que la Fédération souhaite modifier afin que soient intégrées les éventuelles annulations de déplacements, et donc de prestations. Il est proposé d'ajouter aux bons de commande la mention suivante :

« Toute annulation de l'événement que ce soit au titre de la force majeure, intégrant le risque sanitaire notamment au regard de la Covid-19, ou les décisions prises par les autorités publiques et notre Fédération eu égard au risque identifié pour le déplacement, rendront la présente commande caduque, ainsi que la prestation liée. La Fédération s'exonérera également de tout ou partie des obligations nées de la cessation du contrat, y compris le remboursement de frais engagés ».

Le Président soumet au vote la proposition de modification des Conditions générales d'achat.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce que tous les achats de gel hydroalcoolique et de masques sont pour l'heure suspendus. En effet, le service RH s'approvisionne auprès de la DAS qui possède un stock important de ces équipements. Il est procédé ensuite à l'imputation analytique *ad hoc*.

Elle aborde ensuite la question des prix non payés sur les épreuves Route et Cyclo-cross. En ce qui concerne la Fédération, le montant total des sommes non payées par les organisateurs — sommes qui incluent les prix et les droits d'organisation — s'élève à 63 294,12 euros, dont 21 602,12 euros sont imputables à une seule entité. Ces impayés seront provisionnés pour 2021 par la FFC.

Sylvain DUPLOYER s'enquiert des actions possibles visant à récupérer les sommes dues.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS indique que plusieurs relances ont été effectuées, avec des propositions d'échéancier. À ce jour, Planète Organisations n'a donné suite à aucune proposition. La Fédération a donc pris la décision de faire appel à un avocat pour établir un dossier en contentieux afin de régler ce litige.

Le Président explique que dans le cadre d'impayés, toutes les voies internes de recours gracieux doivent être utilisées, mais qu'en cas d'échec, un recours en contentieux doit être déposé.

Ludovic SYLVESTRE informe que la Commission Nationale Route a refusé l'inscription du Chrono Champenois dans le calendrier 2021 en raison de ses impayés, et ce en dépit des nombreuses relances du club.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS indique que le nouveau président refuse d'endosser les responsabilités des actions et des décisions de son prédécesseur.

Le Président souligne que lors d'une prise de fonction, un président doit également accepter les conséquences résultant du passé.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, mentionnant la préparation budgétaire, poursuit sa présentation en indiquant que la créance du Comité régional de Nouvelle-Calédonie a été provisionnée à 100 %. Par mesure de prudence, celle du partenariat DELAROCQUE a également été provisionnée à 100 % en raison du litige en cours.

S'agissant des Comités régionaux, il est précisé que le Trésorier a envoyé un courrier à la LNC demandant le versement des aides attribuées pour l'année 2020, lesquelles s'élèvent à 81 000 euros.

Le Président évoque le courrier qui sera adressé aux Comités régionaux concernant le non-prélèvement par la FFC des assurances pour 2020 et 2021. Ledit courrier aura pour objectif de rappeler les objectifs de cette démarche, ainsi que les mesures, telles que l'impact sur la tarification, et les résultats attendus. Les Comités régionaux devront communiquer à la Fédération de façon contractuelle les éléments sur lesquels ils comptent agir.

Il aborde ensuite le sujet de la Convention ASO, laquelle accorde une place de plus en plus importante au Savoir Rouler à Vélo. À l'issue des opérations qui se sont déroulées avec plusieurs clubs en marge du Tour de France, la DTN a proposé qu'une somme soit prélevée de la subvention ASO afin d'être directement fléchée en direction des clubs ayant des opérations en cours.

Après débat, il est proposé que les comités régionaux soient informés de ce dispositif lors du prochain CNPR et qu'un courrier les invite à désigner les clubs attributaires.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS fait part de la demande de plusieurs clubs désirant développer le Savoir Rouler à Vélo et qui ont exprimé leurs besoins en supports de communication dans le but de démarcher les mairies et les écoles.

Le Président fait savoir que de nombreux éléments sont disponibles. Ils seront envoyés dans les meilleurs délais aux clubs qui sont invités à saisir la DTN de leur demande.

Sylvain DUPLOYER aborde le sujet des locaux de Rosny, et rappelle que les factures d'électricité sont toujours à la charge de la Fédération, alors qu'elle n'en est plus la propriétaire. Pour information, la somme totale s'élève à ce jour à 13 000 euros. La FFC a décidé de demander une participation à chacun des propriétaires. Il est proposé de solliciter uniquement le règlement des factures relatives à l'année 2020, puisque les factures 2019 concerne un exercice clos.

Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité cette proposition.

VIII. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES

Anne LE PAGE déclare que l'organisation des Championnats de France de cyclisme urbain 2021 se précise, et que des options ont été posées pour le premier et le deuxième week-end de décembre 2021.

Elle énonce ensuite les épreuves devant être attribuées pour l'année 2021 :

- la Coupe de France Cross-Country qui aura lieu à Guéret, les 9 et 11 avril 2021, et à Lons-le-Saunier, du 25 au 27 juin 2021 ;
- le Championnat de France de VTT Marathon qui aura lieu à Megève, le 3 juillet 2021 ;
- la Coupe du monde de VTT qui se déroulera aux Gets, les 3 et 4 juillet 2021 et à Belfort, les 10 et 12 septembre 2021 ;
- la Coupe de France Junior Piste qui se tiendra le 24 avril 2021, et en cas d'intempéries, elle sera reportée au 5 juin 2021 ;
- la Coupe de France Fenioux Piste qui aura lieu au Mans les 24 et 25 juillet 2021 ;
- la finale de la Coupe de France Cadets/Cadettes qui se tiendra à Châtel Guyon les 24 et 25 juillet 2021.

S'agissant des épreuves de 2022, la candidature de Besançon a été enregistrée pour la Coupe du monde UCI de Cyclo-cross en novembre 2021.

Pour 2023, la ville de Bagnole de l'Orne a déposé sa candidature pour l'organisation des Championnats de France Élite de 2022 et 2023.

IX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Président, mentionnant la préparation de l'ordre du jour du CNPR, invite les membres du Bureau Exécutif à lui faire part des points qu'ils souhaitent voir aborder afin qu'ils puissent être exprimés au plus tôt aux présidents des Comités régionaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45

La prochaine réunion est prévue le jeudi 17 décembre 2020 en visioconférence.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUEY